

Mme DIARRA  
PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2015- 0536 /P-RM DU 06 AOUT 2015

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION FISCALE EN VUE  
D'EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET DE PREVENIR L'EVASION  
FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU, SIGNEE A  
BAMAKO, LE 13 FEVRIER 2012 ET SON AVENANT SIGNE, LE 30 AOUT  
2013 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA  
PRINCIPAUTE DE MONACO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°2015-023/P-RM du 06 août 2015 autorisant la ratification de la Convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bamako, le 13 février 2012 et de son avenant signé le 30 août 2013 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Principauté de Monaco ;
- Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

